

Ou'est-ce que l'AELE ?

- Création : 4 janvier 1960 Signature de la convention de Stockholm à l'initiative du Royaume-Uni.
- Objectif : Créer une simple zone de libre échange pour les pays d'Europe non membres de la Communauté économique européenne (CEE) limitée aux produits industriels et aux produits agricoles transformés et donc sans tarif extérieur commun ni politiques communes

Depuis les années 1990, l'AELE poursuit une politique de libre-échange au-delà du continent européen.

- Composition :

A sa création : Royaume-Uni, Danemark, Norvège, Suisse, Portugal, Autriche, Suède

Deux nouveaux membres ont ensuite adhéré : Islande (en 1970), Finlande (1986).

Progressivement certains membres ont rejoint la Communauté européenne :

- Royaume-Uni (1973), Danemark (1973), Portugal (1986), Autriche (1995), Suède (1995), Finlande (1995).

Aujourd'hui: Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse.

- Organisation institutionnelle :

L'AELE est organisée autour du Conseil de l'AELE, qui réunit une fois par mois les représentants des Etats membres à Genève. La présidence du Conseil de l'AELE change tous les 6 mois. Au deuxième semestre 2008, l'Islande préside le Conseil.

Le Secrétariat de l'AELE traite des affaires courantes et est situé à Genève, Bruxelles et Luxembourg. Actuellement, le norvégien Kåre Bryn dirige le Secrétariat.

Qu'est-ce que l'espace économique européen (EEE) ?

Instrument d'approfondissement de leur coopération l'Esace économique européen (EEE) associe aujourd'hui les 27 membres de l'Union européenne aux pays de l'AELE à l'exception de la Suisse. En effet, bien que signataire de l'accord sur l'EEE, la Suisse n'a pas pu le ratifier en raison d'une votation négative de ses citoyens sur ce texte. Depuis, elle a conclu avec l'Union européenne une série d'accords bilatéraux.

Accord signé en mai 1992, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1994.

Objectif : étendre aux trois pays de l'AELE membre de l'EEE les quatre libertés (liberté de circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes) qui fonde le marché unique.

En contrepartie, les trois pays de l'AELE membre de l'EEE se sont engagés à adopter l'acquis communautaire concernant les domaines couverts par l'accord (concurrence et aides d'Etat, environnement etc). A ainsi été mis en place un mécanisme permanent d'incorporation via un comité mixte rassemblant paritairement représentants de l'UE et des trois pays de l'AELE.

La réunion conjointe des ministres des Finances de l'Union européenne et des pays de l'AELE

Chaque année a lieu une réunion conjointe des ministres des Finances de l'Union européenne et des pays de l'AELE.

Cette réunion conjointe est la seule rencontre formelle des pays de l'AELE et du Conseil de l'Union européenne sous la présidence française du conseil de l'Union européenne.

En 2007, l'énergie était à l'ordre du jour de cette rencontre ministérielle.

Cette année, les ministres de l'Union européenne et de l'AELE partageront leurs analyses sur la crise financière et échangeront sur les progrès accomplis et les étapes restant à franchir en matière de coopération financière internationale

Il s'agit d'une conséquence directe des conclusions du Conseil européen de Copenhague de juin 1993 :

1^{er} janvier 1993 : Entrée en vigueur du marché intérieur au sein de l'UE (libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes).

Avril 1993 : Première réunion des ministres des finances du Conseil européen et des pays de l'AELE.

Juin 1993 : Conseil européen Pérennisation de cette réunion conjointe afin d'améliorer la coordination des politiques.